

**Mercredi 30 janvier 2013**  
**Communiqué de presse**

**Martine Pinville, Secrétaire nationale à la Santé**

### **Suspension de Diane 35**

Le Parti socialiste prend acte avec satisfaction de la décision de L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) qui a annoncé, mercredi 30 janvier, l'interdiction, dans trois mois, de la pilule Diane 35 et de ses génériques en raison des risques de thromboses et d'embolies pulmonaires liés à sa prise.

C'est un cas de détournement d'un médicament car Diane 35, qui est un traitement contre l'acné, a ainsi été largement utilisé comme contraceptif oral par 315 000 femmes.

Le Gouvernement a d'ores et déjà mis en place un numéro vert pour répondre aux inquiétudes des femmes qui utilisent des pilules de 3ème et de 4ème génération.

Le Parti socialiste rappelle qu'il ne s'agit pas de jeter le discrédit sur l'ensemble de la contraception et des méthodes contraceptives. Le bon usage doit être de prescrire le bon moyen de contraception à la bonne personne, au bon moment.

Le Parti socialiste appelle à une réflexion de tous les acteurs concernés sur une future réforme en profondeur du système de contrôle des médicaments afin que tous les patients puissent bénéficier d'une sécurité sanitaire maximale.